



COMMUNIQUÉ FINANCIER

Tremblay-en-France, le 24 février 2025

Aéroports de Paris SA

Publication au Journal Officiel du décret nommant M. Philippe Pascal Président-directeur général de la société Aéroports de Paris

Le Décret du 19 février 2025 portant nomination par le Président de la République du Président-directeur général de la société Aéroports de Paris, M. Philippe PASCAL, a été publié au Journal Officiel de la République Française du 20 février 2025 – voir ce texte en annexe.

Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Eliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr
Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP exploite et conçoit les aéroports de manière responsable à Paris et dans le monde. En 2024, il a accueilli près de 364 millions de passagers sur son réseau de 26 aéroports, dont plus de 103 millions sur les trois plateformes franciliennes - Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget - où l'expérience passagers est portée par Paris Aéroport. Le Groupe ADP, fort des expertises de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde dont près de 6 000 à Paris, est déterminé à offrir le meilleur niveau de qualité de service et d'hospitalité à ses passagers tout en poursuivant une stratégie de performance et de décarbonation de toutes ses activités aéroportuaires. Il transforme ses aéroports en hub multi-énergies et multimodaux, pour rendre possible l'aviation décarbonée dans son ensemble et mieux connecter les territoires. A l'international, le Groupe ADP a deux partenariats stratégiques aux géographies complémentaires : TAV Airports en Turquie et au Moyen-Orient et GMR Airports en Inde et Asie du Sud-est. En 2024, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 6 158 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 342 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

Retrouvez nos actualités sur www.groupe-adp.com | [@GroupeADP](https://www.linkedin.com/company/groupeadp) | [Groupe ADP](https://www.linkedin.com/company/groupeadp)

20 février 2025

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Décret du 19 février 2025 portant nomination du président-directeur général
de la société Aéroports de Paris - M. PASCAL (Philippe)

NOR : ECOA2504363D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,

Vu la Constitution, notamment son article 13;

Vu la loi organique no 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution;

Vu la loi no 2010-838 du 23 juillet 2010 modifiée relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution;

Vu l'ordonnance no 2014-948 du 20 août 2014 modifiée relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, notamment son article 19;

Vu l'avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale en date du 5 février 2025;

Vu l'avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat en date du 12 février 2025;

Vu la délibération du conseil d'administration d'Aéroports de Paris en date du 18 février 2025, Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. – M. Philippe PASCAL est nommé président-directeur général de la société Aéroports de Paris.

Art. 2. – Le Premier ministre, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 février 2025.

Par le Président de la République :
Le Premier Ministre,
FRANÇOIS BAYROU

EMMANUEL MACRON

*Le ministre de l'aménagement du territoire
et de la décentralisation,*
FRANÇOIS REBSAMEN

*Le ministre de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,*
ÉRIC LOMBARD

*Le ministre auprès du ministre de l'aménagement
du territoire et de la décentralisation, chargé des
transports,*
PHILIPPE TABAROT